Fiche 8 : Résumé non technique et présentation de la méthode d'évaluation

Article R.151-3 du Code de l'urbanisme :

7° Le rapport de présentation comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

I. Résumé non technique

Le résumé non technique fait partie des éléments devant composer le rapport de présentation du PLU(i) soumis à évaluation environnementale stratégique. Il constitue la synthèse du rapport environnemental et doit permettre au public de comprendre comment les enjeux environnementaux ont été pris en compte au cours de l'élaboration du document d'urbanisme. À ce titre, il doit être rédigé de manière à être accessible à tous, sans connaissance technique préalable dans le domaine de l'environnement. Il est fortement recommandé d'y ajouter un glossaire des termes techniques. Il doit être facilement identifiable, et peut être placé au début du rapport de présentation.

Le résumé non technique reprend les éléments essentiels et les conclusions de l'évaluation environnementale pour l'ensemble des phases de cette évaluation. Il peut reprendre les conclusions de chacune des parties sous forme de cartes de synthèse, de tableaux ou encore d'illustrations. Il doit être proportionnel à l'importance du PLU(i) mais sa taille doit rester assez restreinte, se limitant à quelques dizaines de pages.

Il est conseillé de faire apparaître au minimum :

- les orientations du projet d'aménagement ;
- une présentation de la synthèse de l'état initial de l'environnement et des principaux enjeux ;
- une présentation des incidences du projet sur l'environnement ;
- une justification des orientations du PADD;
- une justification et une présentation des mesures pour éviter, réduire, compenser les impacts du projet sur l'environnement.

Il est conseillé de présenter le résumé non technique sous forme d'une reprise synthétique des différentes parties de l'évaluation environnementale.

II. Description de la démarche d'évaluation

Le rapport de présentation doit également rendre compte des méthodes utilisées pour mener l'évaluation environnementale. Cette partie permet également de présenter les limites de la démarche et les difficultés éventuellement rencontrées. Il est préférable d'en faire une partie distincte du résumé non technique. Cette partie porte sur trois points particuliers :

1) La présentation des méthodes

Cette partie a pour objectif de décrire le processus d'étude, en particulier les méthodes utilisées pour effectuer l'état initial (recherches bibliographiques, contact avec les organismes compétents dans les diverses thématiques, études sur le terrain) et pour l'analyse des incidences. Cela permet également de montrer comment le travail d'évaluation s'est articulé avec l'élaboration du PLU(i).

2) L'analyse des difficultés rencontrées

L'analyse des difficultés rencontrées complète la présentation des méthodes. Elle signale les difficultés ayant pu apparaître lors de la collecte des informations, lors du diagnostic, de l'établissement de l'état initial ou encore lors de l'analyse des incidences (lacunes dans les connaissances, situations particulières, absence de référence).

3) Les noms et qualités des auteurs

Dans le rapport de présentation doivent figurer les dénominations complètes et précises des auteurs de l'évaluation environnementale stratégique et des études qui y ont contribué.

Le rapport de présentation doit :

- Comporter un résumé non technique
- Présenter les méthodes utilisées pour la réalisation de l'évaluation environnementale

Remarques récurrentes dans les avis de l'AE

- Illustrer le résumé non technique
- Ajouter un glossaire des termes techniques employés